

Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social

Protection Judiciaire de la Jeunesse

Fédération Syndicale Unitaire

Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris

Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62

site : www.snpespjj-fsu.org Mél : Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr



Paris, le 22 février 2010

LA MOBILISATION A LA PJJ, AU MINISTERE DE LA JUSTICE ET EN INTERPROFESSIONNEL S'IMPOSE

TOUS EN GREVE LE 9 ET LE 11 MARS !

AU MINISTERE DE LA JUSTICE :

Fermures de tribunaux, disparitions de services d'insertion et de probation, projets d'ouverture de nouvelles prisons, casse des services de la PJJ ;

Multiplication des lois sécuritaires et transformation en profondeur des missions (suppression du juge d'instruction, code pénal des mineurs) ;

Tout cela éloigne de plus en plus la population des lieux de justice, remet en cause l'égalité d'accès de tous à la justice, multiplie les sanctions, détériore les conditions de travail des personnels.

La journée de mobilisation du 9 mars est une première réponse et doit entraîner des suites.

A LA PJJ :

Fermeture de services et de postes, attaques ciblées sur la filière administrative, instrumentalisation de l'insertion, dénaturation du travail en milieu ouvert, pressions incessantes sur l'hébergement, menaces sur l'existence même des métiers (fonctions techniques, infirmiers, PT) ou sur leur rôle (psychologues, ASS) ;

Transformation des missions, mise au pas des personnels, pressions hiérarchiques ;

Tout cela tend à supprimer le travail éducatif, détruit les spécificités des métiers à la PJJ, renvoie les personnels à de simples exécutants.

Notre appel à la journée du 11 mars (après la période des vacances scolaires) doit nous servir de point d'appui pour débattre des suites.

AU PLAN NATIONAL :

Services publics démembrés, sécurité manipulée (loi LOPPSI II), recherche de boucs émissaires (identité nationale, nième loi sur les immigrés), droits élémentaires (travail, santé, éducation, sécurité sociale...) attaqués. Ce sont tous les droits fondamentaux qui sont remis en cause ;

Suppression d'emplois dans le public et dans le privé, pouvoir d'achat qui diminue, retraites remises en cause ;

L'appel interprofessionnel à la journée du 23 mars doit s'inscrire dans un plan d'action visible.

QUELLES POSSIBILITES AVONS-NOUS AUJOURD'HUI ?

Dès maintenant, il nous faut engager un mouvement spécifique à la PJJ en tenant compte du ras l'bol des personnels et de la parution de la circulaire mobilité pour faire entendre nos propres revendications ;

Nous savons qu'une journée d'action isolée ne peut permettre d'obtenir satisfaction. Il nous faut donc construire des perspectives ;

Seuls, les personnels de la PJJ ne peuvent faire reculer l'administration et le gouvernement mais peuvent y contribuer ;

L'inscription de nos revendications dans un cadre Justice (les textes sécuritaires concernent l'ensemble de la justice, la RGPP s'applique à tous les personnels du ministère) et dans un cadre interprofessionnel (salaires pouvoir d'achat, emplois, retraites) est une articulation que nous devons investir ;

Les mobilisations sectorielles alimentent une mobilisation transversale et peut pousser vers des formes d'action plus pertinentes et inversement, un mouvement national favorise la mobilisation sectorielle.

NOS PERSPECTIVES :

L'ensemble des organisations de magistrats, d'avocats, de fonctionnaires appelle le 9 mars à une journée nationale d'action et de grève pour certains. Après les journées autour de la rentrée solennelle dans les tribunaux en janvier dernier, le mécontentement des personnels de la justice ne fait que s'amplifier. Le 9 mars doit être un palier dans une mobilisation pour demander à la ministre de la justice de stopper la casse du système judiciaire. Une manifestation du Palais de Justice au ministère aura lieu à Paris et des déclinaisons locales existeront pour ceux qui ne pourront venir. Si nous n'obtenons pas satisfaction, le blocage de l'institution judiciaire (statistiques, audiences...) doit monter en puissance.

A la PJJ, la journée de grève du 11 mars proposée à la CAN de janvier doit permettre de mobiliser les personnels. Notre objectif est de porter de nouveau notre exigence de **gel des restructurations et de report des projets inscrits dans les préparatifs de la circulaire mobilité**. Nous devons partout faire pression sur l'administration pour faire cesser les fermetures. Déjà, suite au mouvement de grève dans le Grand Ouest en décembre, la DIR et l'AC ont renoncé à regrouper les 4 départements de Bretagne pour ne former qu'une seule interdépartementalité. Ce qu'il a été possible d'obtenir là est gagnable ailleurs.

LE 11 MARS, FAISONS PRESSION SUR LES DIRECTIONS inter régionales et sur les directions territoriales pour refuser les suppressions de services et de postes.

DENONÇONS :

- Les pressions sur les demandes de mutations ou de détachements forcés pour pallier les redéploiements ;
- Le regroupement de directions départementales qui éloigne les jeunes et les personnels des centres gestionnaires et la mise en place des plates formes qui nie toute spécificité au travail administratif ;
- La réorganisation de l'insertion par suppressions de services et d'unités et la mise en place de grosses structures ;
- La priorité exclusive des activités de jour qui dénature le travail de Milieu Ouvert ou d'hébergement ;
- La réorganisation du MO avec la disparition des mesures civiles et des PJM. L'instrumentalisation des mesures d'investigation et la suppression de postes de psychologues et d'ASS ;
- La fermeture de nombreux UHD et de certains hébergements ;
- L'utilisation des contractuels comme variable d'ajustement.

C'est pourquoi le SNPES-PJJ/FSU appelle tous les personnels à être en grève les 9 et 11 mars prochains.